

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

REUNION PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Greffier provincial f.f. assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 28mars 2012 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, pour les excusés, je tiens à excuser Mme la Greffière provinciale.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Non.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.-Mmes LAMBRIX, BARCHY et BEN ACHOUR.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- M. CULOT.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. BASTIN qui est papa depuis 5h44 et Mme WATHELET, retenue par une autre de ses fonctions.

Mme LA PRESIDENTE.-Vous le félicitez au nom du Conseil provincial. Je vous remercie.

I.- Ordre du jour et ordre du jour complémentaire.

II. - Ordre du jour actualisé.

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27mars 2012.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 27 mars 2012.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27mars 2012).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour et vous remarquerez que vous avez le bilan de législature du Collège provincial pour les années 2006-2012, une question qui a été demandée et qui est respectée par le ROI mais vous remarquerez le travail qui a été fait et je crois que toutes les personnes l'ont sur le banc.

V.- Question d'actualité

Document 11-12/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur le tunnel de Dalhem (4607), propriété de la Province de Liège.

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant le tunnel Cette question avait déjà été posée lors de la séance du Conseil provincial du 16 février. M. Marc GOESSENS vous voulez prendre la parole.

Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GOESSENS, Conseiller provincial (à la tribune). -Merci Mme la Présidente. La question n'étant pas posée la fois dernière, je vais le faire aujourd'hui.

M. le Député, vous n'êtes pas sans savoir que le tunnel de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

l'ancienne voie vicinale situé au centre de Dalhem est fermé depuis de nombreuses années pour raison évidente de sécurité. Ce tunnel est situé au centre d'une magnifique promenade touristique reliant Blegny à Mortroux, Commune de Dalhem.

Sa fermeture occasionne un détour non négligeable aux abords d'une chaussée moins bien sécurisée.

Le Ministre de tutelle, Carlo Di Antonio, en séance parlementaire du 26 janvier dernier, indiquait en réponse à une question d'actualité d'un Député que ledit tunnel était propriété de la Province de Liège.

Qu'en est-il exactement ?

Si la Province de Liège en est propriétaire, que comptez-vous faire ?

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE - Merci M. le Conseiller. M. le Député ?

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues, j'espère par ces quelques explications peut-être arriver à voir le bout de ce tunnel qui a effectivement à la suite d'ailleurs, d'articles dans la presse, fait l'objet de différents questionnements. C'est même arrivé au Parlement wallon et puis le Ministre des Travaux publics, M. DI ANTONIO, que vous avez cité, a dit : « C'est la Province ». Evidemment, ça n'a pas manqué de nous émouvoir... le patrimoine provincial est important mais voilà le tunnel en plus.

Or, en fait. Nous avons évidemment fait des recherches cadastrales et autres, pour savoir. Ce que peut-être d'autres auraient dû faire, ce n'est pas une critique pour le Ministre mais peut-être lui aurait pu le faire aussi avant d'affirmer que c'était la Province.

En fait, ce tunnel, un tronçon de la voie ferroviaire entre le site touristique de Blegny-Mine et Mortroux. Il est situé sur le territoire de Dalhem à plus de 5 km du site touristique.

Ce tronçon avait été réalisé en son temps par la SNCV qui a disparu, tout le monde le sait, la SNCV, c'était la Société nationale des Chemins de Fer vicinaux, et ce tunnel desservait l'ancien charbonnage.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Peut-être lorsque l'on évoque ce terme vicinal, cela peut prêter à confusion, qu'on entend peut-être sous l'aspect voirie vicinale, cela n'a évidemment rien à voir. Si c'était le cas évidemment, on pourrait croire que la Province de Liège joue un rôle et nous avons même un rôle de décision.

Quoique quand je lis la dernière note au Gouvernement wallon, approuvée par ce même Gouvernement, nous n'aurons plus ce rôle de décision, c'est acquis par le gouvernement actuel. On ne sait jamais de quoi l'avenir sera fait.

Revenons au tunnel. Le tunnel, lui et l'ancienne voie de chemin de fer vicinale ne figurent nullement à l'atlas des voiries vicinales.

Donc, quant à la propriété des biens, un peu d'histoire et notamment les actes de transfert de propriété depuis l'exploitation du charbonnage en 1961 par la société Charbonnages d'Argenteau.

Au terme de l'exploitation de la mine, le site de Blegny-Mine a été acquis par la Province, c'était en 1982. L'acte d'acquisition délimite clairement la propriété provinciale au seul site d'exploitation du charbonnage ce qui exclut clairement le tracé de la voie ferrée et de son tunnel.

Cela se confirme d'ailleurs par le contenu de l'acte authentique, daté celui-là du 2 mai 1985, entre la Société des Charbonnages d'Argenteau et la Communauté française, comme on disait à l'époque, la communauté Wallonie-Bruxelles aujourd'hui, qui transfère à cette dernière Communauté la propriété de la voie ferrée reliant le site de Blegny au village de Mortroux.

A ce moment-là, le tunnel est donc propriété de la Communauté, qui possède d'ailleurs, et je cite, c'est dans l'acte : « en sous-sol un tunnel ferroviaire un tunnel d'une superficie de 8 ares 30 centiares non cadastré situé sous les parcelles... ».

La Communauté avait donc acquis le tronçon ferroviaire, puisqu'elle exploitait le site touristique depuis 1983, suite à un bail emphytéotique conclu avec la Province de Liège.

La compétence du Tourisme a été transférée entre-temps de la Communauté à la Région, et le Gouvernement de la Communauté a décidé, par voie d'arrêté du 14 octobre 1994, de transférer la gestion du site touristique à la Région, ainsi bien sûr que la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

propriété des parcelles cadastrées constituant la voie ferrée.

Jusque-là, c'est logique.

Mais le tunnel, lui, ne possède pas de référence cadastrale et c'est de là que vient sûrement la confusion.

Il semble donc s'agir d'un oubli, que nous qualifierons bien entendu, d'involontaire, de la part de la Communauté Wallonie-Bruxelles, lors de la rédaction de l'arrêté de transfert de la compétence en 1994, ce dernier ne reprenant qu'un relevé des parcelles cadastrées et ne faisant pas mention du tunnel, puisqu'on ne parle que des parcelles cadastrées et qu'il n'est pas cadastré, ça va ?

Il appert donc tant des éléments de fait que de droit que le tunnel est bien propriété actuelle de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Donc, je ne critique personne ni le Député-Bourgmestre de Blegny, ni le Ministre des Travaux publics, je crois qu'avant d'affirmer des choses, il ferait peut-être bien de se renseigner un peu mais voilà.

En tout cas, le tunnel, j'ai vu des photos dans la presse, tout le monde s'inquiète du tunnel mais il faut savoir qu'il y avait un tunnel derrière la végétation mais enfin.

Le tunnel est bien propriété de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Merci de m'avoir écouté.

Mme LA PRESIDENTE- Merci M. le Député provincial.

VI.-Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 11-12/136 : Perspective de mise en vente de biens immeubles sis dans le secteur de Liège - Principe de l'aliénation, modalités de la vente et désaffectation des biens concernés.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/136). Ce document a été ouvert lundi Une question a été posée par M. le Conseiller provincial, Jean-

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Paul BASTIN. J'invite M. le Député provincial, Vice-président, Georges PIRE, à la tribune pour donner sa réponse.

Vous avez la parole M. le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune) - Oui. M. BASTIN. Il n'est pas là... je suppose qu'on lui rapportera évidemment toutes ces informations parce que, c'est bien, il a été attentif mais il est un peu en retard évidemment par rapport à la législation puisque le Ministre de tutelle a été amené qu'un certain nombre de questions relatives aux modalités de ventes et d'acquisitions de biens immobiliers par certains pouvoirs locaux et CPAS, se posaient de manière récurrente.

C'est une manière élégante de dire aussi qu'en collaboration avec les Comités d'acquisition d'immeubles, ça n'allait pas toujours aussi vite qu'on le souhaitait.

Donc, dans un souci de clarification et de simplification administrative, le Ministre régional, d'ailleurs en charge des Pouvoirs locaux, à l'époque c'était le 20 juillet 2005, pardon et si je ne m'abuse, c'était le Ministre Courard.

Le Ministre a donc pris une circulaire relative aux ventes d'immeubles ou acquisitions d'immeubles par les Provinces, les Communes, les CPAS ainsi qu'à l'octroi du droit d'emphytéose ou du droit de superficie et ce, afin d'apporter de nouvelles lignes directrices aux pouvoirs locaux dans la gestion de ce type d'opération.

Cette circulaire appelée plus communément circulaire « Courard », d'ailleurs, suggère que l'estimation de la valeur de l'immeuble dont la vente est souhaitée soit réalisée, au choix, auprès du Comité d'Acquisition d'Immeubles du Ministère fédéral des Finances, auprès du Receveur de l'enregistrement, auprès d'un Notaire, c'était là l'objet du questionnement de notre Collègue, auprès d'un géomètre expert immobilier inscrit au tableau tenu par le Conseil fédéral des Géomètres experts ou auprès d'un architecte inscrit à l'ordre des architectes.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Alors, le choix relève évidemment d'un pur choix d'opportunité qui appartient à toute personne morale de droit public visée par ladite circulaire.

En l'occurrence, le recours auquel la Province fait régulièrement appel, un Notaire, un Notaire bien sûr assermenté, a été préférée tant pour la réalisation de l'estimation de la valeur des immeubles que pour la passation, que pour l'instrumentation, la passation des actes authentiques. Une fois les ventes escomptées accomplies, ce qui a pour avantage, et je ne critique personne en disant cela mais l'expérience nous a montré que nous avons raison, ce qui a pour avantage un gain de temps, de procédure non négligeable, c'est d'ailleurs ce qui avait amené le Ministre à prendre la fameuse circulaire Courard.

Autre partie de la question de notre Collègue est la désaffectation publique de l'immeuble. Il importe évidemment de rappeler les trois étapes nécessaires, préconisées pour la vente d'immeubles publics par la circulaire. A savoir, un : une décision de désaffectation du bien à finalité publique ou alors on ne le fait pas mais ça doit rester alors un bâtiment qui doit rester à finalité publique. Nous avons voulu évidemment en aliénant les propriétés dont il est question dans ce dossier agir le plus rapidement possible et donc décider, un, de la désaffectation du public. Deuxièmement, une décision sur le principe de la vente et enfin, une autre décision qui peut être prise en même temps que la décision, sur le choix de l'acquéreur.

La décision de sortir l'immeuble de son affectation publique est donc l'étape première, prioritaire, et surtout préalable à toute décision sur le principe de la vente, sinon on ne pourrait s'adresser qu'à des amateurs publics et tout bien appartenant au patrimoine public ne peut en sortir pour intégrer la sphère privée.

Il appartient donc au Conseil provincial, en vertu du Code de la Démocratie, de décider de la sortie d'affectation publique du bien provincial et c'est ce qui est proposé dans les trois dossiers qui ont été examinés par votre 8^{ème} Commission.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial. Je clos la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

discussion générale. Je vous rappelle toute de même le vote en 8^{ème} Commission : 6 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/139 : Question écrite d'un membre du Conseiller provincial relative aux Maisons médicales de Garde en province de Liège.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°7, document 11-12/139. J'invite l'auteur de la question, Mme Marie-Claire BINET à la tribune.

Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BINET, Conseillère provinciale (à la tribune). -Merci Mme la Présidente. Chers Collègues,

Lors de la séance académique du 16 juin 2011, mon Collègue Alain DEFAYS évoquait déjà la problématique, bien réelle et future, de l'efficacité du service de garde pendant les week-ends et jours fériés, spécifiquement en province de Liège, territoire qui nous concerne tous et toutes.

Je m'en réfère à son argumentation qui reste totalement d'actualité. Je reprends simplement le fait que les Communes d'Aywaille, Sprimont ont donc depuis le début, aux côtés des généralistes, ont mené à bien un projet de Maison médicale de Garde qui fonctionne donc maintenant depuis 4 ans.

La Province soutient ce projet puisque nous le voyons dans le rapport d'activités de l'année 2011, un subside de 20.000 € est octroyé. Ce subside permet de rémunérer une secrétaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Il n'en va pas de même, disait-il par rapport au soutien que vous pouvez par exemple, donner à la Ville de Liège.

Donc, je ne reprends pas toute son argumentation. M. le Député, vous répondiez à ce moment-là que M. DEFAYS avait mis le doigt sur une problématique bien caractéristique de notre époque, de la pléthore des années 80 à la pénurie actuelle, les médecins généralistes recherchent activement et, il faut les en remercier, des fonds pour améliorer ce fonctionnement.

Alors, on estime qu'il faudrait une Maison médicale de garde pour une population de 100.000 habitants. Il y en aurait donc 10 dans notre province de Liège, après corrections éventuelles évidemment tenant compte des zones urbaines et des zones rurales.

Si je prends le cas de Waremme, un groupe de médecins est en pleine réflexion par rapport à cette réalité présente et surtout à venir. Actuellement, un service de garde est organisé car ils sont plus ou moins 40 médecins généralistes mais dans un avenir, assez proche même peut-être, ils ne seront plus qu'environ la moitié pour diverses raisons.

Nous savons que les cercles de généralistes sont financés d'une manière structurelle par l'INAMI, par le fédéral, mais ce financement reste insuffisant pour assurer la pérennité du service notamment par rapport aux locaux, à la rémunération d'une secrétaire, à l'acquisition du matériel informatique nécessaire.

Si une aide financière complémentaire n'est pas apportée, tous services de gardes n'existeront plus d'ici 10 ou 15 ans, selon les prévisions de ces médecins et cette situation concerne tout le territoire belge, a fortiori celui de notre province.

Si j'en reviens à Waremme, une Maison médicale de Garde serait tout à fait souhaitable d'autant plus que cette Ville dispose actuellement de 2 structures hospitalières où il serait donc possible d'envoyer rapidement un patient venu au service de garde et qui nécessiterait des soins d'urgence.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Dans la politique générale, au budget 2012, il est écrit notamment que la Province est assurément le pouvoir le plus approprié pour aider les Communes, qu'une somme de 140 millions d'euros sera affectée afin de développer et de soutenir différents projets d'importance, entre d'autres, ceux qui concernent évidemment la Santé et que la supracommunalité devient une nécessité.

M. le Député, il s'agit, me semble-t-il, dans ce cas, d'un problème réel et important de santé publique, c'est la raison pour laquelle j'attire aujourd'hui avec insistance votre attention, tout comme mon collègue l'a déjà fait, et je vous demande de prendre en compte cette problématique en initiant à temps, j'insiste encore sur le mot, les actions voulues, en concertation bien sûr avec les communes et les représentants des médecins.

En ce début de printemps 2012, je me permets de vous demander M. le Député, où en est donc votre avancée par rapport à vos réflexions énoncées en juin 2011, quelle solution appropriée la Province apportera pour qu'il y ait effectivement équité par rapport aux Maisons de Garde dans toute la province et par ce fait un service égal à tous les citoyens de celle-ci.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je donne à présent la parole à M. le Député provincial, Vice-président, Georges PIRE, pour la réponse du Collège provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Je voudrais d'abord d'emblée, pour éviter toute ambiguïté, que hier, je n'avais pas bien compris que vous attendiez la réponse à cette question d'actualité et moi j'avais compris qu'on avait ouvert le point et qu'on allait au bout des questions. Mais voilà, on a eu l'occasion de s'en expliquer par ailleurs.

Il est vrai que cette question importante, d'actualité, je vais dire tous ces systèmes de garde des médecins généralistes et comme vous l'avez longuement rappelé, en juin dernier, j'avais répondu à la même question émanant de notre Collègue Alain Defays.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

La réponse ou les éléments de précision que je vais vous apporter en complément, montrent en tout cas s'il en est encore besoin, mais vous l'avez souligné et je vous en remercie, l'importante préoccupation que le Collège provincial porte à l'éclosion de toute initiative améliorant la qualité des soins et leur accessibilité pour l'ensemble de la population.

S'il est vrai que le problème de la garde médicale et de la garde médicale en médecine générale, il y a aussi des problèmes en médecine spécialisée mais la garde en médecine générale devient de plus en plus préoccupant et surtout les gardes de nuit liées à des raisons de sécurité, les gardes de week-ends, liées là, plus spécifiquement à des raisons de qualité de vie des médecins généralistes.

Signalons aussi d'ailleurs que le numerus clausus en est évidemment une des causes mais pas la seule et un article de presse de ce 20 mars relate les propos du Service public fédéral de la Santé publique, révélant que seule 9500 médecins sur 15000 et des qui sont agréés, ont plus de 5 clients par jour ouvrable.

De plus, la pénurie des médecins généralistes, je l'évoque un peu en parlant du numerus clausus, surtout en zone rurale, s'ajoute aussi les modifications de la pratique quotidienne et le recours notamment à la technologie biologique ou iconographique est nécessité par le principe juridique de précaution.

La pratique quotidienne du médecin de famille évolue également par la sociologie de la profession et par le souci, l'aspiration des médecins généralistes et particulièrement des plus jeunes à une autre qualité de vie, donc la garde du vendredi soir au lundi matin, ça fait pas partie de leur plan de vie, ils ont sûrement raison et ça pose évidemment pas mal de problème. Il ne faut pas se voiler la face, de nombreux médecins mais pas qu'eux peuvent éprouver une appréhension au travail nocturne et isolé et la charge de travail que cela représente, la pénibilité voire en l'occurrence ici on a eu malheureusement des cas, très peu nombreux mais des cas quand même en région liégeoise, qui montrent le danger de ces prestations nocturnes.

En ce qui concerne Liège, une maison de garde a été créée.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Elle ne vient pas seulement et principalement pallier une carence en nombre de médecins généralistes sur la ville de Liège mais établit surtout une synergie et une sécurisation bien nécessaire en milieu urbain.

Les médias rapportent d'ailleurs de plus en plus d'agressions envers des praticiens en Belgique et vous voyez que de nombreuses raisons concourent à un constat dramatique d'une problématique importante et bien réelle pourtant.

Vous suggérez une concertation avec le Conseil provincial des médecins, je vous rassure, elle a évidemment déjà eu lieu. Dès l'année dernière, une étude spécifique sur les besoins de gardes a été dessinée, esquissée avec le Président et le Vice-Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de la Province de Liège. Des contacts ont d'ailleurs été pris avec le Professeur BRIJS, Faculté d'Economie de la Santé, qui a fait une étude semblable pour la Province de Luxembourg, quand on parlait des problèmes en milieu rural, la Province de Luxembourg est évidemment la première concernée et, le Professeur donc, spécialisé en la matière ayant déjà réalisé de telle étude notamment pour la Province de Luxembourg.

La problématique et vous l'avez très justement souligné, ne se limite pas au territoire provincial liégeois mais concerne la Belgique et c'est ainsi que fin 2011, c'est donc tout à fait récent, le centre fédéral d'expertise des soins de santé sortait un rapport qui tentait de répondre à la question : quelle solution pour la garde en médecine générale. Je tiens évidemment à votre disposition une copie de cette toute récente étude du Comité fédéral et le sujet de ce rapport a été proposé par le Conseil fédéral des cercles de médecins généralistes, directement concerné et plus spécifiquement ceux exerçant en zone rurale.

De plus et pas des moindres, le Conseil national de l'Ordre des Médecins annonce se pencher sur la problématique des appels afin de dégager un consensus sur une organisation générale des gardes en médecine générale.

J'ajoute à tout cela que l'étude commanditée par l'INAMI vise notamment à identifier les points d'implantations optima pour des postes de gardes et cela pour l'ensemble du pays.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Vous voyez donc que tous les acteurs qui interviennent en santé publique et en particulier dans les gardes des médecins généralistes travaillent beaucoup sur le sujet et lorsque j'ai répondu à Alain DEFAYS, l'année passée c'était au mois de juin, beaucoup de choses ont avancé et notamment les contacts avec les Président et Vice-Président de l'Ordre des Médecins.

Etude commanditée par l'INAMI, on ne peut évidemment qu'attendre le résultat de cette étude. Ce sont des études pour lesquelles l'urgence est décrétée. Etude qui n'en doutons pas ou espérons-le en tout cas, arriveront rapidement et que la Province de Liège, dans son rôle supra-communal, je le précise, puisse donc poursuivre son travail de proximité au niveau des Communes et reste attentive aux initiatives visant à optimiser le gardes de médecine générale.

Je ne vais pas vous rappeler « La Province, amie des Communes » mais je pense effectivement que c'est un domaine, comme tous les autres d'ailleurs, où cela mérite d'être rappelé.

Comme je le disais à Alain DEFAYS, il y a eu un projet expérimental à Aywaille et Sprimont avec le Centre régional d'Incendie, avec l'ensemble des médecins de garde de l'endroit, avec d'ailleurs, là-bas, le professeur d'Université, qui est responsable des Médecins généralistes donc tous les ingrédients étaient réunis pour faire de cette expérience une expérience assez porteuse de laquelle on peut tirer pas mal d'enseignement.

En fait, là-bas, cela portait spécifiquement sur les gardes le week-end en milieu rural et donc, je le répète, les jeunes médecins en particulier, qu'ils soient homme ou femme d'ailleurs, je le dis en regardant Ann Chevalier, privilégie la qualité de vie et cela a comme conséquence que des gardes du vendredi soir au lundi matin, ils ne sont plus preneurs par contre, ils veulent bien à l'un ou l'autre moment.

Ce que nous subsidions Province, ce n'est pas une mais deux secrétaires, qui assurent bien sûr la permanence téléphonique. Permanence qui reçoit bien sûr les appels, elles ont déjà une formation ce qui permet de voir s'il y a urgence. S'il y a urgence, est-ce que c'est le centre d'urgence d'un hôpital, est-ce

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

que c'est un médecin ou est-ce que ça peut attendre le lundi.

Voilà les différentes réflexions qui sont menées.

Vous parliez de Waremme. Et bien pour Waremme, les différentes études qui étaient préconisées avec le Président de l'Ordre des Médecins concernaient effectivement la Hesbaye, la Vallée mosane et le Condroz, vers Seraing, parce que comme vous le savez, Waremme a une relation privilégiée avec le Bois de l'Abbaye à Seraing mais entre-temps les choses avancent.

Dans le Condroz par exemple, vu la pénurie les médecins se sont regroupés et ont organisé les gardes. Maison de Garde à Waremme, nous y restons attentifs mais dans les conditions que je viens de vous dire et c'est d'ailleurs très bien que l'INAMI s'en occupe enfin et le fasse d'urgence.

Merci pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial.

Document 11-12/140 : Communication du Collège provincial relative au bilan de fin de législature 2006-2012.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE - Point complémentaire n°8. Ce sera jeudi.

Document 11-12/RA/02 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « La Culture ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 16 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/02). J'invite M. le Député provincial, Paul-Emile MOTTARD, à la tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne « La Culture ».

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Mme la Présidente, Chers Collègues, je vais répondre aux questions de Mme CHEVALIER, M. GOESSENS et la réflexion de Maurice DEMOLIN.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Poser la question de l'accès aux moyens numériques dans des endroits autres que centralisés, c'est déjà donner la réponse puisque par définition une ressource numérique est immatérielle. Une bibliothèque numérique est accessible depuis n'importe quel endroit, depuis n'importe quel support de lecteur, qu'il s'agisse d'un PC, d'une tablette, d'un Smartphone ou d'une liseuse, il s'agit simplement de savoir à qui on donne les droits d'accès.

Le livre numérique est pour l'instant en pleine évolution et chaque acteur de la chaîne du livre se trouve confronté à une multitude de questions, qu'il soit auteur, éditeur, distributeur, libraire ou bibliothécaire. Des modèles économiques se construisent progressivement, certains sont déjà abandonnés, d'autres naissent, mais nul ne peut encore prédire le ou les modèles qui s'imposeront.

En la matière, la bibliothèque Chiraux fait figure de pionnière. La bibliothèque Chiraux n'est pas seulement la plus grande bibliothèque de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle a aussi toujours été à la pointe de l'évolution et nous souhaitons évidemment qu'elle le reste.

Nos bibliothécaires sont très régulièrement sollicités pour des enquêtes, des colloques, des réunions afin de communiquer le début d'expertise que nous avons acquis. Mais nous sommes comme les autres, nous avançons en fonction de l'évolution du marché, nous étudions les différentes possibilités, nous les testons lorsque c'est possible et nous cherchons à rendre à nos lecteurs des services toujours plus performants.

En tant que bibliothèque Centrale, nous devons aussi servir de guide et de référent pour les bibliothèques du réseau, pour leur permettre à leur tour de se lancer dans l'aventure numérique. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé l'an dernier aux bibliothécaires du réseau de tester les liseuses électroniques.

Pour l'instant à la bibliothèque Chiraux, nous donnons accès à Cyberlibris/Biblilovox qui permet la lecture en streaming, un peu comme Youtube, dans un catalogue de 9.500 titres environs. Cette possibilité est offerte à tous nos lecteurs sur présentation de leur carte de lecteurs. Cette possibilité est également étendue

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

aux détenteurs du Pass-bibliothèques ayant acquis leur carte dans une autre bibliothèque affiliée au réseau Pass. Il faut simplement pour cela qu'ils passent aux Chiroux car l'inscription doit se faire à partir d'une adresse IP unique.

L'extension du réseau ALEPH et de la carte PASS nécessitera cependant sous peu une évaluation de l'utilisation de la plateforme CYBERLIBRIS/BIBLIOVOX et éventuellement une renégociation avec le fournisseur sur le nombre d'accès simultanés au catalogue.

L'introduction prochaine d'une seconde plateforme de lecture numérique NUMILOG se présente différemment. Le principe technique est différent puisqu'il s'agit de téléchargement. Dans ce cas, la bibliothèque achète, ou loue, les livres numériques qu'elle souhaite mettre à son catalogue. Lorsqu'un lecteur télécharge un livre, c'est comme s'il était emprunté dans sa forme papier, il n'est plus disponible pour les autres lecteurs. Il ne redevient disponible qu'à l'issue de la période de prêt. Nous devons d'abord tester ce modèle avec nos seuls lecteurs au départ avant d'envisager l'extension du service aux lecteurs du PASS pour voir quel sera le taux d'utilisation de ces ouvrages numériques.

Pour compléter le tableau, nous réfléchissons pour l'instant avec le service de la Lecture publique de la Fédération Wallonie Bruxelles et avec les autres bibliothèques centrales pour mutualiser au maximum, les compétences et les moyens. Un des modèles étudiés est celui d'un consortium d'acquisition des livres numériques pour l'ensemble des bibliothèques de la Fédération.

Le livre numérique est certes une solution d'avenir, mais il ne sera jamais qu'un outil de plus au service du lecteur et du citoyen et c'est évidemment dans cette perspective que nous travaillons chaque jour à l'élaboration des meilleures solutions.

L'objectif est pour les bibliothèques du réseau au-delà de fidéliser ses lecteurs, de conquérir de nouveaux publics. Cela passe par des actions de médiations entre les médias et la population et la nécessité de développer sous toutes les formes possibles des rencontres, des échanges visant l'intégration de pratiques individuelles de lecture dans des pratiques collectives, qui permettent tant la détente et le plaisir que la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

communication et favorisent la créativité et la participation à la vie culturelle.

Intensifier nos collaborations existantes, développer les partenariats présents, rechercher de nouveaux partenaires, amplifier la transversalité et l'échange entre les différents secteurs provinciaux, aller à la recherche de nouveaux publics au travers du réseau des associations et institutions culturelles, renforcer notre réseau de bibliothèques, en matière informatique notamment, sont autant de pistes qui à l'heure actuelle sont déjà suivies.

Je ne citerai pas les nombreux partenariats qui sont menés déjà par la bibliothèque, ils figurent dans le rapport, mais je peux vous assurer que chaque jour ils se développent et que chaque jour de nouvelles propositions nous arrivent.

Pour répondre à M. GOESSENS sur les moyens à développer pour les personnes à mobilité réduite et surtout des personnes souffrant de déficience sensorielle, l'accès aux différents services publics de la Bibliothèque Chiroux est rendu possible aux personnes à mobilité réduite par l'ascenseur et les plans inclinés disposés là où c'était rendu nécessaire par l'architecture des lieux.

La Bibliothèque Itinérante dispose d'un bibliobus permettant l'accès aux personnes handicapées grâce à une passerelle d'accès spécifique.

Quant aux déficients sensoriels, l'offre que la Bibliothèque Chiroux leur propose est variée : la section pour enfants propose des animations pour enfants malentendants avec traduction en langue des signes ; la Salle de consultation a investi dans une TV loupe qui permet d'agrandir les textes jusqu'à 30 fois et de modifier les contrastes et les couleurs (pour les personnes hypersensibles à la lumière) ; toutes les sections de prêt (Espace Jeunes, section pour enfants, section pour adultes, bibliothèque itinérante) mettent à disposition des livres lus (livres audio) et un fonds très important de livres en grands caractères.

Ajoutons également que l'introduction du prêt de liseuses numériques aux Chiroux nous a permis de faire un premier constat.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

La liseuse est un outil particulièrement adapté aux malvoyants grâce à plusieurs de ses caractéristiques.

1. L'écran est fait de cristaux liquides, il est donc très stable à l'inverse des écrans d'ordinateurs qui scintillent.
2. Le contraste est réglable et peut être adaptés très facilement à la vision de chacun.
3. Et surtout la taille des caractères est réglable et peut elle aussi s'adapter à différents types de handicaps

Pour ces différentes raisons, nous pouvons déjà dire que les liseuses offrent des possibilités nouvelles d'accès à la lecture pour les malvoyants.

Le Musée de la Vie wallonne adapte ses activités pour les personnes à déficiences, mentale ou physique. Il a pu accueillir ainsi des groupes de personnes pour une visite générale ou un spectacle de marionnettes. Depuis janvier 2012, l'équipe du Musée propose une activité spécifique groupe à déficience visuelle, « Montre-moi Tchantchès », testée par des membres de l'asbl La Lumière.

Le projet pour 2014 serait de développer la visite pour personnes malentendantes.

Je signale par ailleurs que le Musée est équipé de chaises roulantes et que le parcours permet leur circulation.

En ce qui concerne le Service de la Jeunesse, que ce soit pour l'Espace Belvaux ou pour ce qu'on appelle le 123, l'accessibilité aux locaux a été réfléchi et adaptée aux personnes à mobilité réduite. De plus, chaque bâtiment comprend des commodités adaptées et prioritairement accessibles à ces mêmes personnes.

L'Espace Belvaux est également équipé d'une chambre à accès de plein pied, qui répond également aux difficultés rencontrées par certaines personnes souffrant de déficiences sensorielles.

Preuve de la volonté provinciale de répondre au mieux aux souhaits et remarques émis pour l'intérêt général, il y a deux ans, la cour intérieure de l'Espace Belvaux a fait l'objet d'aménagements rendant l'accès aux fauteuils roulants plus aisé.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Mme A. CHEVALIER, vous avez accusé le rapport de sexisme. La première réflexion qui m'est venue c'était évidemment de condamner avec force la rédaction par la direction générale que l'on pourrait peut-être traiter de peu progressiste voire de conservatrice mais cette même direction générale attire mon attention sur le fait que ce même rapport dans les mêmes propos était déjà écrit de telle façon en 2010. De deux choses l'une, ou vous étiez plus tolérante en 2010 que vous ne l'êtes en 2012, ou bien vous êtes moins attentive en 2010 que vous ne l'êtes aujourd'hui.

Mon attention cependant a été attirée par les responsables de la bibliothèque de hier et d'aujourd'hui d'ailleurs, sur cette problématique. Je pense que la chose la plus simple pour être objectif est de vous donner quelques chiffres. Il ne s'agit donc nullement de réflexions « sexistes » mais d'une analyse, que j'espère la plus rationnelle possible.

La Bibliothèque des Chiroux comporte 140 agents, merci Christophe Lacroix, dont 99 femmes (71%) et 41 hommes. 35 Agents sont à prestation réduite dont 31 femmes donc 90% et 4 hommes. Ceux qui élèvent vos enfants, nos enfants comme vous le faisiez remarquer dans votre intervention.

Ces 31 agents féminins souhaitent évidemment concilier vie professionnelle et vie privée, c'est là un choix qui leur est offert par notre législation sociale, que j'ai envie de dire, progressiste, dont je ne doute pas que vous défendez aussi les acquis. Leur remplacement, c'est là que se pose évidemment le problème, par du personnel bibliothéconomique qualifié est une de nos préoccupations constantes.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE -Merci M. le Député provincial. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « Culture ».

Document 11-12/RA/05 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « La Famille, l'Enfance, les Affaires sociales et les Prêts

d'Etudes ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 19 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/05). J'invite Mme Katty FIRQUET à la tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne la famille, l'enfance, les affaires sociales et les prêts d'études et je crois M. Christophe LACROIX concernant l'AWIPH.

Vous avez la parole Mme la Députée provinciale.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Je voudrais tout d'abord revenir sur les questions qui ont été posées par Mme BURLET. Simplement pour dire que la 5^{ème} Commission s'est tenue le vendredi 23, parce que peut-être que les Conseillers ne sont pas au courant qu'en même temps que la question était posée, les informations complémentaires étaient en fait envoyées aux Conseillers concernés. Je pense qu'entre une commission le vendredi 17H et un envoi de document complémentaire le lundi 14h, nous n'avons pas à rougir.

Mme LAMBINON, J'ai écouté attentivement votre longue intervention d'hier concernant le rapport d'activité de la 5^{ème} Commission.

Vous évoquez un peu dans le désordre de nombreux points. Je n'ai finalement noté que cinq questions concrètes dont les deux dernières relèvent de mes collègues Christophe Lacroix pour l'engagement de personnel reconnu par l'Awiph et Georges Pire pour l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite. A ce propos, en ce qui concerne le Palais provincial, il fait partie du patrimoine fédéral et sa gestion est assurée par la régie des Bâtiments, il est en outre classé comme monument, la Province de Liège ne peut donc pas encore agir en qualité de maître d'ouvrage et y réaliser les aménagements qu'elles souhaiterait. Même si l'accès n'est pas parfait, on l'entend bien, il faut cependant rappeler que le Conseil communal de la Vile de Liège a tenu plusieurs réunions dans la salle du Conseil provincial pour des raisons précisément d'accessibilité à des personnes à mobilité réduite. Pour ce qui est du renouvellement du mobilier de cette salle. Le Collège provincial envisage de poursuivre l'équipement

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

de sonorisation pour répondre aux critères que vous avez évoqués. Nous voudrions cependant attirer l'attention sur la préoccupation constante du Collège d'améliorer l'accessibilité des bâtiments provinciaux dans leurs ensembles aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Mon Collègue Georges Pire avait en 2010 apporté une réponse détaillée à Mme BURLET sur la collaboration entre la Province par l'intermédiaire de la Fédération du Tourisme avec l'ASBL GAMMA et sur les aménagements récents réalisés sur les sites provinciaux. Permettez-moi de compléter, précisément M. DRION, la liste avec quelques exemples très récents ceux-là tels que la réalisation de rampes d'accès à l'entrée des internats de Verviers, Seraing et Jemeppe ; l'aménagement d'une liaison spécialement réalisée à Jehay entre le parking et le site lui-même ; le nouvel accès à la salle des fêtes de l'IPES de Huy et l'intégration dans la salle des fêtes d'emplacements prévus pour PMR ; la transformation d'ascenseurs réalisé à l'IPES de Huy et en voie de l'être à l'IPES spécialisée de Micheroux, à l'internat de Verviers et au laboratoire provincial à l'Institut Malvoz en y installant notamment des portes coulissantes et en y plaçant des commandes à une hauteur adaptée. Autres exemples, un élévateur pour accéder à la maison du social, à l'OPENADO ; des aménagements de sanitaires adaptés aux PMR dans plusieurs établissements tel qu'à Malvoz, au Charlemagne ou encore à Lierneux. Sans oublier encore le projet de vestiaires pour PMR au centre de formation de tennis à Huy. Ceci, je l'espère, démontre l'intérêt manifeste que porte le Collège provincial aux personnes qui rencontrent à un moment de leur vie des problèmes de mobilité.

Pour devenir Mme LAMBINON à vos questions, je vais essayer de vous suivre dans votre intervention et vous apporter là où ça me semble effectivement nécessaire quelques éclaircissements bien utiles.

Sur le premier point concernant la faiblesse des moyens alloués au département des affaires sociales, je serais tentée de vous suivre, mais je dois quand même remettre l'église au milieu du village et vous rappeler que le Social est la seule compétence présente à chaque niveau de pouvoir de l'Etat fédéral belge mais qu'en même temps, il n'est pas la seule compétence de la Province. Prise dans sa globalité, la politique du social n'est donc pas le parent pauvre de la Belgique.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Sur le manque d'initiatives nouvelles, là je cède facilement à la tentation de vous demander si finalement vous avez bien lu le rapport d'activité 2011 et des années précédentes ?

Sur l'ensemble de la législature, vous auriez noté entre autres et de manière non exhaustive : la création des points cannabis sur plusieurs communes de la Province ; l'organisation annuelle du Salon du Volontariat avec le succès qu'on lui connaît ; la mise en place des campagnes Ruban Blanc ; la mise en place des plates-formes judiciaires d'arrondissement ; la constitution de groupes de travail sur diverses thématiques, telles : les enfants témoins ou victimes de violences intrafamiliales, la traite des êtres humains, les hommes victimes de violences, le handicap ou encore la modernisation du bus Diabolo-manques.

Chaque groupe de travail ayant débouché sur des actions concrètes : conférences, journées d'études, campagne d'affichage.

Je cite encore :

- l'inauguration de l'Openado à Liège voici un an et bientôt dans trois autres communes,
- la création de Pan'Art, une exposition d'Art réalisée par des personnes porteuses de handicap,
- la prochaine organisation des Special Olympics of Belgium en mai prochain,
- la mise en place des stages d'été Ciprea,
- la coordination des Conseils consultatifs communaux des Aînés,
- le soutien au Carrefour des générations,
- l'opération « Une fleur pour un sourire »,
- la mise en place du réseau « Sentinelles » pour la prévention du Suicide, une première en Europe, et un savoir-faire unique, dans les mains d'agents provinciaux,
- les conférences openado ou encore
- les ateliers de la parentalité...

J'en passe mais je rappelle qu'il ne s'agit que des initiatives nouvelles ! Convenez que même à l'aune d'une législature, ce n'est pas si mal pour un département aux moyens limités mais fort de la confiance du Collège provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Tout cela n'a pu être possible que grâce à la motivation et la proactivité d'un personnel que je remercie au passage car il le mérite.

Un mot encore, puisque vous le citez, à propos du bus diabolomanques. Effectivement, sur les deux bus en fonction, l'un a dû être déclassé en raison de sa vétusté et autant vous le dire tout de suite, le deuxième ne tardera pas à l'être également. Vous pourrez donc saluer l'initiative que j'ai prise de passer une convention avec les TEC pour la mise à disposition d'un nouveau bus dont le concept sera entièrement revu, vous l'avez dit, mais qui poursuivra les objectifs de la campagne diabolomanques dont vous saluez heureusement l'opportunité. Ce bus sera opérationnel dans le second semestre 2012.

En ce qui concerne l'Openado, il est vrai que nous aurions pu, le cœur sur la main, ouvrir ses portes 24h/24, 7j/7 comme l'avait espéré, vous l'avez rappelé, Mme Christiane.

Nous avons fait là, preuve d'une modestie à la hauteur des moyens humains qui sont les nôtres en ouvrant « tardivement » les jeudis jusque 20h et les samedis matins en plus de l'horaire normal. Je dois cependant préciser que la permanence du jeudi soir a été finalement supprimée... faute de visiteurs. Nos chiffres de fréquentation en un an sont bons, voire très bons et certainement encourageant. Ils nous confirment en tous cas que notre initiative, à l'instar des points cannabis-alcool, répond à un vrai besoin, mais ils nous confirment aussi que les potentiels bénéficiaires ne se déplacent pas après 18h malgré une large diffusion de nos horaires par divers moyens. Le samedi matin a été maintenu mais ne constitue pas non plus un pic de fréquentation sur la semaine.

Vous voyez donc que nous ne sommes pas sourds à vos propositions, encore faut-il que leur réalisation reste dans le champ du réel ou même plus simplement du possible.

J'en viens maintenant aux divers prêts proposés par le service des interventions financières à caractère social. A l'exception notable des prêts au logement qui connaissent depuis deux ans une forte demande, les autres prêts, convenons-en, ne rencontrent pas l'intérêt espéré. Nous les avons modifiés, à

plusieurs reprises, mais sans succès.

Il faut toutefois là aussi replacer cette action dans le contexte socio-économique particulièrement inquiétant de ces dernières années. Votre groupe politique m'a déjà donné maintes fois l'occasion de m'exprimer à ce sujet, je réitère donc qu'il ne faut pas confondre générosité mal placée et surendettement. Et c'est bien le nœud du problème.

Concernant les prêts d'études, on pourrait en effet revoir les montants à la hausse. Mais si la question reste pertinente... elle ne l'est qu'à la marge. Car fondamentalement, je refuse - et je pèse mes mots - de céder à la tentation d'offrir sur un plateau des montants plus importants qui sont et resteront synonymes de prêts, c'est-à-dire d'un remboursement à effectuer dans les premières années qui suivent l'obtention du diplôme.

Comme le dit la publicité, emprunter de l'argent coûte de l'argent et quel service rendrions-nous à de jeunes étudiants en les propulsant dans la vie active avec déjà des dettes importantes à rembourser ? L'objectif est social et doit le rester. Les prêts sociaux sont là pour assurer une transition dans un moment difficile, permettre d'accéder à des études supérieures, mais pas pour créer une génération d'endettés à qui nous ferions miroiter la possibilité de vivre au-dessus de leurs moyens réels.

A suivre vos diverses propositions erratiques en la matière, depuis le début de la législature, nous aurions dû crever le plafond des montants des prêts existants, proposer des prêts pour l'acquisition de matériel scolaire et encore des prêts spécifiques pour le logement des étudiants. Je vous invite à garder raison, d'autant que toutes ces interventions sont d'ores et déjà prévues dans les seuls prêts d'étude.

Mais puisque malgré cela, ceux-ci continuent de diminuer, alors oui, réunissons-nous en 5^{ème} commission et abordons le sujet où toutes les propositions seront les bienvenues et examinées avec le même intérêt d'où qu'elles viennent pour peu, comme je le soulignais précédemment, qu'elles restent dans le domaine du possible.

Vous avez évoqué aussi la question des subventions et plus

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

particulièrement les aides sous forme de tarif préférentiel que nous avons pu obtenir de VOO pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Je dois quand même préciser que l'initiative revient à Ann Chevalier, alors Députée provinciale, au lendemain d'une visite effectuée au sein de l'Epée, mais je reconnais bien volontiers que Mme la Conseillère Burlet nous a encouragés à poursuivre les négociations à un moment où celles-ci piétinaient.

Malheureusement, malgré notre gain de cause, aucune demande émanant des personnes sourdes ou malentendantes n'a été déposée chez VOO depuis que le tarif a été mis en place.

Et enfin, pour terminer, vous m'interrogez clairement cette fois sur les « Ardentes » et le « Bel'Zik Festival » en me demandant que je vous livre, et je vous cite, « l'objectif social poursuivi par ces deux manifestations » ? La réponse est simple : aucun. A moins de considérer que la musique adoucit les mœurs et qu'il y a là peut-être matière à œuvrer socialement, l'objectif premier des festivals de musique d'une telle ampleur, dans le chef de leurs organisateurs en tous cas, est purement commercial.

Maintenant, je suppose que vous voulez savoir pourquoi nous leur délivrons un subside, la réponse est simple aussi. Nous le faisons en échange d'une concession au cœur même du festival pour un espace dédié à la prévention et l'information dans le cadre de Liège Province festive, axées donc sur les conduites à risques, l'abus d'alcool, la consommation de drogue, la surdité, etc... Vous l'aurez compris, même sensibles à nos objectifs sociaux et parfois disposés à nous accorder un tarif préférentiel, les organisateurs de festival ne peuvent pas, commercialement parlant, nous dédier un espace, rentable pour eux, sans une contrepartie financière. Or il nous importe d'être présent sur un maximum d'événements de cette nature, c'est-à-dire là où les jeunes se trouvent pour poursuivre notre mission de prévention.

J'en termine ici Mme la Conseillère en espérant ainsi avoir répondu à vos questions et dissipé vos inquiétudes quant à notre sens de l'initiative et la manière dont nous valorisons notre petit budget.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE - Merci Mme la Députée. M. le Député Christophe LACROIX.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Merci Madame la Présidente, Chers Collègues.

J'aimerais accorder une suite à l'intervention de Mr STREEL évoquant le souhait de Mme LAMBINON d'obtenir réponse quant à l'obligation soumise aux pouvoirs publics d'employer du personnel en situation de handicap.

À titre de rappel, et c'est important, le Gouvernement wallon a adopté, le 27 mai 2009, nous sommes en mars 2012, même pas trois ans après, un arrêté relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les Provinces, Communes et Associations de Communes.

M. STREEL, Conseiller provincial (de son banc). - Il y en avait un avant encore.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Cet arrêté prévoit l'obligation, pour ces institutions, d'occuper au moins un travailleur handicapé à mi-temps par tranche de vingt équivalents temps plein prévus au cadre du personnel.

C'est le cadre fixé qui constitue cette référence, certaines fonctions devant être déduites du cadre, en l'occurrence le personnel enseignant, le personnel médical et le personnel soignant. Ça devient déjà beaucoup plus compliqué pour une Province, comme la nôtre en particulier. Notons que sont également pris en compte pour l'obligation d'emploi, les travailleurs victimes d'une maladie professionnelle, je résume ; la passation de contrats de travaux, de fourniture et de services avec les entreprises de travail adapté selon un principe, que j'escamote, je pense que si vous voulez des explications complémentaires, je vous les donnerai mais c'est plus technique.

Au regard des normes régionales de 2009, le quota à respecter, à savoir un mi-temps par tranche de vingt équivalents temps plein prévus au cadre global du personnel, hors personnel enseignant,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

médical et soignant, est de 58,97 ETP pour l'année 2011.

Le rapport provincial de 2009 mentionnait 27 ETP de travailleurs à prendre en considération pour satisfaire au calcul qui nous était imposé par cet arrêté de 2009.

Ceci étant, au-delà de l'obligation régionale d'employer des collaborateurs en situation de handicap, le Collège provincial est allé plus loin en développant, vous le savez, je l'ai expliqué ici à de nombreuses reprises, en développant considérablement sa politique de diversité.

En effet, l'axe intégration des personnes en situation de handicap, qui a été développé à l'aide de deux campagnes de sensibilisation auprès du personnel provincial, a vu naître la désignation d'un agent relais au sein de la cellule GRH. Ce n'est pas si évident que ça, nous avons d'une part, la possibilité de recruter à l'extérieur des personnes qui sont, pour résumer, sous statut AWIHMais nous avons au sein de notre personnel, des agents qui bénéficiaient d'un statut AWIPH mais qui ne voulaient pas en parler. Qui ne voulaient pas en parler parce que pour eux finalement, ils vivaient leur intégration professionnelle convenable et ils avaient donc peur et ça on peut le comprendre, d'être stigmatisé désormais de ne plus être considérées comme des personnes normales et disaient « finalement je suis handicapé et je bénéficie d'un statut AWIPH ». Donc nous avons vraiment dû travailler avec la cellule GRH pour faire en sorte de lever ces a priori que les personnes elles-mêmes victimes de handicaps se posent parfois. Cet axe intégration a également renforcé les contacts avec l'AWIPH tout en soutenant encore la synergie renforcée avec le Centre de Réadaptation au Travail, dont nous faisons partie puisqu'il est situé à Tinlot.

Actuellement la Province de Liège occupe 65 personnes dont 6 contrats d'adaptation professionnelle, qui peuvent être prises en considération pour l'obligation du taux d'emplois en ETP, donc je pense qu'en trois ans, on a plus que rattrapé notre retard.

Ces personnes sont dispersées dans tous les secteurs de la Province de Liège et dans toutes les catégories de personnel.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Je dispose de la liste de tous ces emplois, j'enlèverai les noms parce que ce sont des données confidentielles mais je tiens à votre disposition une liste mais par exemple, je peux vous dire que nous avons dans cette catégorie de personnes : un infirmier breveté au CHS L'accueil de Lierneux, un agent technique à la station d'analyse agricole, un employé d'administration à la DGT, un auxiliaire d'administration à l'EP Seraing, un attaché informatique à la DGT, un ouvrier qualifié à l'IPEA la REID, etc etc. y compris maison du social, Infrastructure donc je pense que ces emplois balaient l'ensemble des secteurs provinciaux et lorsqu'il a fallu le faire nous avons évidemment systématiquement adapté les postes de travail au handicap de la personne.

Enfin, plusieurs autres dossiers, 8 plus précisément, sont actuellement en cours d'examen, donc je ne désespère pas au rapport d'activités 2012, nous verrons si nous serons là pour le présenter et l'écouter ensemble, je ne désespère pas de présenter un bilan encore plus favorable à vos questions sagaces et communes.

Mme LA PRESIDENTE - Merci M. le Député provincial. M. DRION. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente. Mes chers Collègues.

Quelques mots en réplique à la réponse de notre Députée provinciale. Nous sommes dans les rapports d'activités 2011. Demain, nous serons dans votre rapport d'activités de législature. Recadrons d'abord le débat.

Deux. Ne nous emballons pas. Je pense que nos échanges ont été cordiaux, loyaux, constructifs et j'ai le sentiment qu'on accuse Mme LAMBINON de tout de n'importe quoi.

La structure de votre réponse démontre que vous avez parfaitement compris l'excellente structure de l'intervention de Mme LAMBINON portée par Jean STREEL. Vous avez repris point, par point, ce qu'il en était mais avec un ton que je trouve peut-être un peu déplacé mais ce n'est jamais qu'un jugement personnel.

Alors brièvement, on ne va pas refaire le débat de chacun des

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

points mais l'accès aux bâtiments publics. J'ai l'impression que nous parlons de ça depuis des lustres et je regrette qu'on doive rappeler à cette tribune qu'un ancien Liégeois n'a pas fait son travail dans un bâtiment qui dépende de la Régie des Bâtiments mais dont acte.

Il a cru qu'il devait aller voir ailleurs. J'espère qu'il fera mieux là-bas.

Deux. Les prêts. On ne va pas faire un débat long sur le sujet, on connaît l'un et l'autre nos arguments. OPENADO et autres services. Si vous allez tout simplement relire les propositions qui ont été faites au cours de ces derniers mois, j'ai failli dire ces dernières années mais je ne peux pas pour ne pas me contredire par rapport à ce que j'ai dit en commençant.

Ces derniers mois, en octobre 2011, pour être clair. Vous les avez rejetées. Dont acte, également. Si nous en transposons le montant au budget de la Province, c'était comme on dit « un choullia » qui permettait à la population, au citoyen, aux jeunes et aux familles que la Province pouvait pallier parfois certains manquements mais dans un processus simplement de transition et dans l'attente des décisions que la Région wallonne prendra, j'espère en concertation avec l'Association des Provinces wallonnes sur le devenir de nos compétences.

Les festivals. La présence sur les festivals. Si je vous entends bien. Il y a donc un budget sponsoring, de présence, en échange, d'avantages temporels, d'accès mais qu'allons-nous faire si demain tous les festivals d'une belle envergure sollicite la demande ? Je vous invite à réfléchir, reste encore quelques mois, quelques petits mois, à peut-être vous inspirer de l'excellent règlement proposé par votre Collègue M. LACROIX en matière de subsides sportifs pour qu'il y ait là une réglementation équilibrée en faveur de tout qui organiserait événement public accessible notamment aux jeunes.

Alors clairement, pas de confusion pour reprendre vos mots. Clairement, continuons la réflexion ensemble dans l'intérêt des Liégeois et des Liégeoises entendu évidemment au sens provincial.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Mme LA PRESIDENTE -Merci M. le Conseiller provincial. Mme la Députée.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune). - Simplement M. DRION, j'ignore la raison pour laquelle vous trouvez ma réponse quelque peu agressive mais peut-être simplement liée au fait que Mme LAMBINON était présente à la 5^{ème} Commission et qu'elle n'a pas jugé opportun de poser ces questions là-bas. Mme BURLET était là et a posé toutes ses questions comme elle en a d'ailleurs l'habitude. Mme LAMBINON a préféré attendre d'être ici pour soulever sans doute un problème également lié aux personnes à mobilité réduite, je n'en sais rien mais on a toujours dit que les Commissions étaient là comme étant des groupes de réflexion, d'échange et de travail donc je ne vois pas pourquoi on attend d'être en séance du Conseil pour poser les questions.

Par rapport aux prêts, c'est vous qui tentez d'envenimer les choses. Vous dites qu'il n'est pas question d'ouvrir les débats mais il n'est pas question d'ouvrir le débat puisque j'ai proposé que... et je l'ai proposé en Commission d'ailleurs que dès le mois prochain, une 5^{ème} Commission soit organisée avec cette thématique et uniquement cette thématique à l'ordre du jour. On verra à ce moment-là si les conseillers arrivent avec des propositions qui tiennent la route par rapport à toutes les analyses qui ont déjà été réalisées par nos services par rapport aux produits autres, aux services autres, qui existent dans nos écoles et dans les autres.

Par rapport aux festivals, il n'est pas question d'aller saupoudrer dans tous les festivals, les festivals sont choisis en fonction d'un public cible. Vous savez, peut-être, que tous les festivals ne sont pas fréquentés par le même public. Donc soit on s'adresse uniquement à des jeunes, soit on s'adresse à des familles et donc nos choix, et ils ne sont pas toujours les mêmes, c'est d'ailleurs dû notamment au fait qu'on avait deux bus et qu'on en a plus qu'un, nos choix sont liés à une prévention spécifique que l'on veut opérer soit sur un public jeune, soit sur un public familial. Voilà.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Mme LA PRESIDENTE. -Je vous remercie. Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif au secteur de la famille, l'enfance, les affaires sociales et les prêts d'études.

Document 11-12/RA/08 : Rapport d'activités 2011 relatif aux CPMS et PSE.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 21 de l'ordre du jour. Ce dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif aux CPMS et PSE.

Document 11-12/RA/07 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur de l'Enseignement.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 22 de l'ordre du jour. Ce point a été ouvert hier. Je vous rappelle que Mme LAURENT, M. GERARD, M. FOCCROULE, M. FERNANDEZ, M. DEMOLIN sont intervenus hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants. Il n'y a pas d'intervenant. M. le Député vous répondez ? Vous avez la parole M. Député provincial - Président.

M. GILLES, Député provincial (à la tribune) - Monsieur le Gouverneur, Madame la Présidente, Monsieur le Greffier f.f. Chers Collègues.

Plusieurs questions, cette année encore, montrent votre intérêt jamais démenti pour le secteur de l'Enseignement, confirmant que c'est bien le premier métier de la Province de Liège.

Messieurs GÉRARD et FERNANDEZ, tout d'abord, m'interrogent sur la problématique du Centre de Technologie Avancée installé à l'Athénée Provincial de Flémalle.

Ainsi qu'en effet j'ai eu l'occasion de vous l'exposer suite aux interventions de votre ancienne collègue, Madame la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Conseillère RUIZ, les Centres de Technologie Avancée résultent d'un accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie visant à améliorer la qualité des filières qualifiantes en investissant dans les équipements pédagogiques de pointe des écoles et dans de nouvelles infrastructures.

Ces équipements sont mis à la disposition des élèves et des enseignants, quels que soient le réseau et le caractère d'enseignement, ainsi que des demandeurs d'emploi et des travailleurs, en vue de développer des formations qualifiantes en phase avec la réalité du monde du travail.

Les élèves, étudiants et demandeurs d'emploi en formation dans un CTA sont accompagnés par leurs propres professeurs qui sont aussi leurs formateurs. Ces derniers doivent avoir reçu préalablement et c'est un des problèmes, une formation adéquate eu égard au matériel mis à disposition et pouvoir en attester.

L'infrastructure de notre CTA devait comprendre un parc de quatre machines et un logiciel permettant de réaliser un flux numérique de production. Un budget de 850.000€ a été octroyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour son achat et son installation, la presse a été inaugurée le 4 décembre 2009, une encarteuse placée en mars 2010, une rogneuse mise en place en novembre 2010 et une plieuse installée en septembre 2011.

L'installation s'est donc faite, on le voit, progressivement, le logiciel n'ayant été installé qu'au dernier trimestre 2011 et le parc étant réceptionné fin de l'année dernière.

Ce n'est donc qu'à ce moment que le CTA en Industrie graphique de Flémalle est devenu un outil complet et de référence de flux numérique d'impression permettant, par exemple, l'obtention finale d'un livret en quadrichromie plié et agrafé.

Conformément à la réglementation en vigueur, le CTA de Flémalle dispose d'un Comité d'accompagnement composé en inter-réseaux et chargé de veiller notamment au respect des engagements, des critères d'éligibilité et des missions du CTA.

Ce comité, lors de ses réunions, a abordé différentes thématiques et problématiques, auxquelles il faudra remédier, comme : l'absence

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

de dispositions relatives aux frais de fonctionnement, d'entretien et de maintenance et d'une assurance; l'inexistence de formations permettant aux différents opérateurs et utilisateurs d'avoir des formateurs habilités à utiliser le matériel du CTA;

Dans le cahier des charges, deux formations assurées par les fournisseurs ont été prévues. La première s'est déroulée du 19 octobre au 23 octobre 2009 c'est-à-dire au moment de l'installation de la première machine. La seconde a eu lieu du 27 février au 2 mars 2012 lorsque le parc au complet a été testé et est devenu fonctionnel.

Au stade actuel, ces formations ne sont pas reconnues par l'Institut de Formation en cours de Carrière, l'IFC.

Le 1^{er} mars dernier, la Direction générale de l'enseignement, le nôtre, a interrogé Madame HICTER, Responsable de cet institut, sur l'organisation de formations spécifiques à l'industrie graphique. Aucune formation n'a été prévue pour cette année scolaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles assure que le dossier est à l'étude pour l'an prochain. J'en prends acte et vous aussi sans doute.

Il s'agit là d'un problème crucial : celui de la formation des futurs enseignants qui doivent intervenir en qualité de formateurs.

Il ressort d'ailleurs de la réunion du Comité d'accompagnement ce lundi 26 mars un constat unanime de ses membres quant aux difficultés à former les futurs formateurs, qui nécessitera l'élaboration d'une convention générale.

Le chantier reste donc ouvert et une nouvelle réunion du comité est prévue en juin de manière à ce que cet outil performant puisse enfin donner sa pleine mesure en disposant de formateurs agréés. Rappelons qu'ils doivent accompagner les élèves, étudiants et demandeurs d'emploi en formation dans un CTA.

Très concrètement et afin que vous puissiez mieux vous rendre compte de l'infrastructure, nous invitons la 6^{ème} Commission à se réunir le 25 avril prochain dans les locaux de l'A.P. Flémalle. Vous y serez évidemment l'un et l'autre les bienvenus, Messieurs

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

FERNANDEZ et GÉRARD.

Par ailleurs, le CTA sera accessible au public le 28 avril prochain à l'occasion des portes ouvertes.

Voilà pour cette réponse.

Monsieur DEMOLIN, le projet-pilote mené par la Haute Ecole n'a pas manqué de susciter votre intérêt toujours en éveil quand il s'agit d'enseignement supérieur.

C'est donc bien volontiers que, répondant à votre question, j'évoquerai les deux formations en alternance organisées à la Haute Ecole. Vous me permettez ainsi de mettre en valeur le Master en Gestion des services généraux et celui en Gestion de production.

Comme vous le savez, ces deux Masters ont pris place dans le paysage de l'enseignement supérieur depuis septembre 2011 à l'heureuse initiative du Ministre de l'Enseignement supérieur, M. Jean-Claude MARCOURT.

Ces filières offrent donc l'opportunité à de nombreux diplômés d'accéder à une formation d'excellence tout en étant plongés dans la réalité d'un milieu industriel. C'est bien sûr là leur philosophie : en alternant périodes de cours théoriques classiques, si j'ose dire, et périodes en entreprise, l'étudiant pourra acquérir et partager les meilleures pratiques du domaine, au travers d'une formation de haut niveau intégrant recherche et innovation. Il aura également l'opportunité de s'approprier les besoins complexes de l'entreprise, de sa culture et de sa stratégie managériale.

Monsieur le Conseiller, je suis heureux de confirmer que ces deux Masters ont rencontré un franc succès dès leur lancement en cette année académique 2011-2012.

En effet, le Master en Gestion des services généraux - aussi appelé Facility Management - compte actuellement dix-huit étudiants qui accomplissent leur apprentissage sur le terrain au sein de plusieurs entreprises particulièrement réputées.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Le Master en Gestion de production compte, quant à lui, sept étudiants qui œuvrent au sein de cinq entreprises.

Ces deux formations constituent donc des accélérateurs de la productivité au cœur de l'action économique, technique, sociale et environnementale de l'entreprise. Nos diplômés seront donc appelés à être des personnes clés demain dans la gestion stratégique de toute société.

Du point de vue de l'organisation, la mise en place de ces expériences pilotes s'est réalisée en lien avec des Comités de pilotage, dont un Comité local réunissant l'ensemble des parties prenantes. Ce dernier comprend notamment les représentants des secteurs, Agoria et Essenscia, et les représentants syndicaux.

Précisons également qu'au niveau même du Service public de Wallonie et plus particulièrement de la Cellule des Stratégies transversales, une *task force* « Communication alternance enseignement supérieur » a été mise en place. Ensuite des travaux menés notamment à ce niveau, un événement général portant sur le processus de l'alternance s'est tenu ce 28 mars aux Moulins de Beez, au cours duquel le Directeur-Président et un enseignant de la Haute Ecole sont intervenus.

Comme vous le soulignez, Monsieur DEMOLIN, en insistant sur le caractère innovant de ces formations, la HEPL fait figure de pionnier au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'organisation de formations d'enseignement supérieur en alternance.

Madame LAURENT : de nombreux étudiants de l'enseignement supérieur rencontrent aujourd'hui des problèmes personnels très sérieux liés à la conjoncture. Et en effet, dans ce contexte, combien est important le rôle du Service Social des Etudiants de notre Haute Ecole.

Oui, cette problématique de la nécessité de l'aide sociale en faveur des étudiants, et en particulier de ceux de l'Enseignement supérieur, est hélas bien d'actualité.

Nous devons bien constater aujourd'hui les difficultés financières des étudiants et de leur famille, a fortiori dans le

contexte économique actuel, sont ce qu'ils sont.

Vous vous en souviendrez, c'est à l'initiative du Collège provincial et en accord avec le Conseil Social de la Haute Ecole, que la Province de Liège a mis un Service Social à la disposition de ses étudiants.

En pratique, l'aide sociale proposée aux étudiants, dans le respect de la plus grande confidentialité, bien sûr, s'articule autour de trois axes.

Tout d'abord, rappelons que le Service Social est un lieu d'information pour tous les étudiants, et pas uniquement pour ceux qui sont en difficulté. Les demandes les plus fréquemment adressées au Service social portent sur les conditions d'octroi du revenu d'intégration sociale, la législation en matière de travail étudiant ou encore l'obligation alimentaire des parents. Par ailleurs, chaque étudiant y est également documenté sur le Service provincial de Prêt d'Etudes et les conditions d'octroi des Allocations d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ensuite, les assistantes sociales sont attentives aux situations particulières, et parfois très douloureuses, des étudiants. Elles veillent à leur apporter, dans ce cadre, les soutiens personnels nécessaires.

Notons qu'au cours de l'année 2011, le Service a répondu à environ 4200 demandes d'information ou de soutien divers, c'est énorme.

Enfin, les étudiants sont également amenés à solliciter différents types d'aides et notamment une intervention financière, principalement sur les frais liés aux études, aux abonnements de bus et aux tickets repas.

Les demandes d'aides financières, plus de 1100 demandes ont été traitées l'an dernier, constituent la part la plus importante du travail du Service Social des Etudiants. Au cours du 1^{er} trimestre 2012, la somme octroyée aux étudiants s'élève à plus de 110.000 €.

Une dernière précision : chaque mois, il appartient au

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Conseil social de la Haute Ecole, auquel sont étroitement associés, bien sûr, les étudiants et les enseignants, d'entendre les propositions d'interventions financières du Service social des Etudiants et de les approuver, ensuite il en est fait rapport à l'organe de gestion bien sûr.

Un autre aspect non négligeable du bien-être de nos élèves, Monsieur FOCCROULLE, c'est l'attention du Pouvoir organisateur à une alimentation saine, équilibrée et respectueuse du développement durable.

Vous m'interrogez en effet sur un projet qui nous tient tout particulièrement à cœur.

Envol, dans le cadre de son objectif d'approvisionnement en produits issus de circuits courts pour les restaurants didactiques de l'EPL. Cela reflète la collaboration fructueuse de nos différents services.

Sous l'impulsion d'un groupe de travail animé par l'Inspection de l'Enseignement provincial, les sections « cuisinier de collectivité » et « restaurateur » ont élaboré des menus proposant la mise en valeur d'aliments issus des circuits courts. Ce dossier a d'ailleurs récemment fait l'objet, vous vous en souviendrez, d'une remarquable présentation en 6^{ème} Commission suivie d'exercices pratiques dont je suis certain que beaucoup parmi vous se souviennent avec plaisir. Ce projet a donc effectivement pris sa vitesse de croisière et d'autres perspectives sont venues s'y ajouter, plus particulièrement dans le domaine artistique.

Ainsi, deux sections des IPES de Seraing et de Hesbaye, site de Crisnée, pour être précis, ont été sollicitées pour la création d'illustrations destinées à la confection d'un calendrier proposant des recettes de cuisine basées sur les produits du terroir et de saison. Il n'est pas là pour m'entendre et c'est bien dommage mais l'intervention de mon Collègue Julien MESTREZ, a été déterminante dans une partie de ce projet. On lui répétera bien évidemment.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Des recettes, élaborées par les élèves, professeurs et chefs d'atelier de nos restaurants didactiques, ont ainsi pu être mises en valeur grâce à des illustrations d'avant-garde. Les étudiants de ces sections étaient particulièrement motivés à l'idée de travailler sur un tel projet, ce qui prouve une fois de plus l'intérêt grandissant chez eux pour de telles initiatives.

Nous sommes très satisfaits de constater l'attention maintenant réservée aux produits issus des circuits courts, preuve, si besoin en est, que de plus en plus nos jeunes sont sensibilisés au développement durable sous toutes ses déclinaisons.

Par ailleurs, et toujours dans le souci de promouvoir un développement responsable et d'informer au mieux les futurs acteurs de terrain, le Département Enseignement a publié, sur base des données fournies par les Services agricoles et je tiens encore à les remercier pour leur collaboration aussi active qu'efficace, une affiche géante reprenant tous les fruits et légumes de saison. Je crois savoir, Monsieur GEORGES, qu'elle vous a tout particulièrement séduit ! Cette affiche, maintenant bien installée dans toutes les cuisines didactiques, constitue un message, un message permanent de sensibilisation aux produits de saison. L'utilisation de ces produits deviendra alors un réflexe de plus en plus naturel chez nos futurs cuisiniers.

Deux questions m'ont aussi été posées sur la formation :

Monsieur le Conseiller FOCROULLE m'interroge sur « Hal ». Comment va-t-il ? Tout d'abord, merci de vous inquiéter de la santé de notre nouvel ami "Hal", il va bien.

La question n'est pas si légère que cela puisque suite à quelques problèmes techniques assez importants, il a dû subir une hospitalisation, si je puis dire, de plusieurs semaines dans son pays d'origine, les Etats-Unis.

Toutefois, je vous rassure, il a fait sa maladie de jeunesse, dès lors, et va beaucoup mieux. Il a récemment pu regagner ses appartements en pleine forme.

Plus sérieusement, effectivement un important laboratoire de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

simulation en aide médicale urgente est mis en place à l'EPAMU. Rien que « Hal », il s'agit d'un mannequin vous l'avez compris - coûte plus de 80 000 €. Et il y a aussi quatre autres mannequins de 25 000 € prévus pour ce laboratoire d'entraînement ainsi que plusieurs mannequins de base de 2500 €. Voilà donc un équipement de formation de pointe de plus de 400 000 €, c'est quand même pas rien, actuellement unique en Wallonie qui formera le personnel de l'aide médicale urgente de notre province.

Ce CeSiMe, Centre de Simulation Médicale, issu d'un partenariat avec le CHR de la Citadelle et plus particulièrement son service des Urgences, inauguré le 13 décembre dernier continue sa mise en place. Cette opérationnalisation peut sembler longue, mais l'équipement technique et les compétences didactiques sont tellement spécifiques qu'il y faut du temps.

L'équipe qui l'anamera finalise à cette heure sa préparation: 2 formateurs, l'un du CHR, l'autre de l'EPAMU, suivent une instruction pointue à l'Université de Paris. L'équipe de base sera donc opérationnelle dès ce printemps.

Les premiers candidats à bénéficier de ces formations sont les Infirmiers et Ambulanciers du PIT CHR qui démarrera tout prochainement ses activités. Cette unité, aussi appelée "Paramédical Intervention Team", composée d'un Infirmier Urgentiste et d'un Secouriste-Ambulancier et qui réalise des protocoles médicaux, nécessite une préparation bien spécifique pour être rapidement opérationnelle. Il s'agit ici du 3ème PIT activé sur notre territoire après celui de la Clinique André Renard à Herstal et celui de la Clinique de Malmedy.

Ce laboratoire sera également d'un apport précieux pour les acteurs de l'urgence de la Communauté germanophone. Des collaborations sont mises en place. Et des formateurs originaires de la Communauté germanophone sont recrutés pour soutenir cette action.

Enfin, notre Collègue Isabelle ALBERT m'interroge sur l'Ecole du feu.

A l'instar de la Province du Hainaut, notre école du Feu organise depuis février 2009 des formations pratiques

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

d'accoutumance au feu et à la chaleur, ainsi que la formation flash-over.

Son important programme de formations, subsidié par le SPF Intérieur depuis 3 ans, a permis à plus de 700 pompiers de suivre le module de perfectionnement, et a plus de 300 candidats sapeurs-pompiers de découvrir, dans le cadre de leur formation initiale au brevet de sapeur, les dangers des interventions en milieu confiné.

Cette formation pratique a été mise en place grâce à la collaboration de 24 formateurs, tous pompiers, qui ont suivi un entraînement spécifique pour étudier ces phénomènes thermiques rendus plus fréquents en raison de l'isolation plus poussée des constructions modernes.

Ces entraînements se déroulent sur deux journées, à l'intérieur de conteneurs marins spécialement aménagés pour simuler le phénomène de flash-over. Ces équipements ont fait l'objet d'un plan d'investissement depuis 2009 régulièrement réactualisés.

Un projet d'acquisition d'un parcours d'entraînement au port de l'appareil de protection respiratoire et d'un simulateur d'incendie de feu de cuisine vient d'être attribué par le Collège provincial pour un montant de 159.860,00€ (HTVA). Cet équipement sera livré fin mai 2012.

Dans le cadre de la formation des plongeurs, l'école du feu a ouvert, en septembre 2011, un premier cycle de formation au brevet de « plongeur secours », basé sur deux modules de respectivement 60h et 48h. Ces modules comprennent des plongées en piscine et en eaux libres.

Cette formation répond à l'exécution de l'arrêté ministériel du 7 juin 2010, qui confie aux centres provinciaux de formation, pour une période de 10 ans, la formation de « plongeur secours », pour les membres des services publics de secours.

En effet, les missions des sapeurs-pompiers consistent à protéger les biens et les personnes. Dans le cadre des missions d'assistance technique, le sauvetage des personnes en danger dans

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

un milieu aquatique fait partie des missions des services d'incendie.

Pour cette année 2011-2012, 9 candidats sont inscrits au 1^{er} module et 11 candidats terminent la formation du second module. Un nouveau cycle de formation est prévu à partir de mai 2012.

Des investissements ont été consentis en 2011 pour équiper chaque formateur d'une tenue combinaison de plongée, de gants et de sous-vêtements de plongée.

En 2012, des investissements supplémentaires seront réalisés pour compléter l'équipement de sécurité des plongeurs et donner les moyens d'une mobilité du matériel pour les entraînements qui se déroulent en piscine et sur les berges de la Meuse.

Dans ces deux secteurs, la formation « flash over » et la formation de « plongeur secours », notre centre de formation provincial se démarque par la qualité de son encadrement et la précision des objectifs poursuivis. Les formateurs ont apporté une expertise indéniable et produit des supports de cours de qualité.

La Province de Liège, par les formations de qualité qu'elle organise entend accompagner l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, en jouant son rôle, non seulement dans le cadre précisément de la formation mais en exprimant, à l'égard du projet de réforme de la sécurité civile, toute sa disponibilité et sa volonté d'être, à l'avenir, un acteur utile de l'organisation des services d'incendie.

La supracommunalité, dans ce domaine, peut encore se renforcer, j'y crois profondément.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Député provincial - Président.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif au secteur de l'Enseignement.

Document 11-12/ RA/08 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « La Formation, les Centres PMS et PSE ». Non inclus les Centres PMS et PSE.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 23. Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que Mme ALBERT et M. FOCCROULE sont intervenus. Vous avez répondu. J'avais encore une demande d'intervention de Mme Caroline MARGREVE.

Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme MARGREVE, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, MM. les Députés, Chers Collègues.

Dans le courant de la semaine dernière, on m'a contactée concernant la formation des pompiers en province de Liège.

En effet, s'agissait-il d'un pompier qui suit actuellement une formation pour devenir sous-officier. Lors de cette formation, il a constaté que les syllabus de cours que la Province met à disposition des élèves datent de 1998 !

Jusqu'à présent, il semble que seul le cours de base pour les pompiers a été revu et mis à jour. Tous les autres cours n'ont apparemment jamais été actualisés au cours des 14 dernières années.

Or, comme vous pouvez l'imaginer, le domaine des pompiers et la lutte contre l'incendie, s'est lui aussi développé avec le temps : des nouvelles technologies et du nouveau matériel sont apparus, des nouvelles tactiques de mises en jeu ont été élaborées. Il est par conséquent incontestable, que des syllabus de 1998 ne correspondent plus du tout à la réalité du terrain d'aujourd'hui.

Et ce sont aussi bien les professeurs que les personnes en formation qui se plaignent de cette situation. Les professeurs font de leur mieux et cherchent entre-temps eux-mêmes (et à leur frais) des informations et de la documentation adéquate qu'ils mettent ensuite à la disposition des élèves.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Un autre problème poserait la non-disponibilité des cours en allemand pour les officiers germanophones. Actuellement ces derniers existent seulement en français et néerlandais.

Face à cette situation, je voudrais savoir si la Province a déjà envisagé une actualisation des syllabus obsolètes ainsi qu'une version allemande du cours de formation pour les officiers. Et si elle ne l'a pas encore fait, compte-t-elle le faire dans un proche avenir ?

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE - Merci Mme la Conseillère. M. le Député, vous répondez demain ? Le point reste donc ouvert.

Document 11-12/RA/15 - Rapport d'activités 2011 relatif au « Service de gestion des ressources humaines ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 24 de l'ordre du jour. Ce dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif au « Service de gestion des ressources humaines ».

Document 11-12/RA/17 : Rapport d'activités 2011 relatif aux « Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 25 de l'ordre du jour. Ce dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif au « Sanctions administratives communales ».

Document 11-12/RA/18 : Rapport d'activités 2011 relatif à la « Cellule management et organisation ».

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Mme LA PRESIDENTE. - Point 26 de l'ordre du jour. Ce dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités relatif à la «Cellule Management et Organisation».

Document 11-12/RA/09 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « Infrastructures et Environnement ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE - Je peux prendre, même si vous n'êtes pas là. On répond demain. Je dois prendre les intervenants. Point 27 de l'ordre du jour relatif au rapport d'activités Infrastructures et Environnement ». Je vous rappelle que MM. DENIS, JADOT et GABRIEL sont intervenus hier. Je prends note des intervenants. Mme MOTTARD. M. PIRE répondra demain, c'est pour ça que je dis que Mme MOTTARD peut venir à la tribune. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme MOTTARD, Conseillère provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. C'est pas la carotte.

Je n'avais pas prévu d'ailleurs de venir à cette tribune pour interpeler M. le Député Georges Pire. Néanmoins, certains membres de mon groupe... Vous direz à Georges que si il veut, je donnerai les noms après... m'ont mis au défi de lui poser une question un peu particulière mais qui a bien y réfléchir n'est pas si saugrenue que cela. Je me devais évidemment de relever ce défi d'où je suis là.

Alors voilà. Georges en fait depuis qu'il est devenu Député en charge de la Santé, il a développé non pas une maladie mais une véritable aversion pour la cigarette. Aversion partagée voire applaudie par certains, un peu moins par d'autres.

M. le Député a fait des efforts, plus que louables, pour tenter d'éradiquer ce fléau et même si jusqu'à présent, ainsi que certains le savent je résiste à l'extermination, je l'en remercie et il est invité évidemment à poursuivre cette voie.

En attendant de parvenir à convaincre l'ensemble des fumeurs d'arrêter de fumer pour le bien de leur santé, de celle des autres, de leur portefeuille, les cigarettes elles se grillent toujours et dès lors les mégots sont là et bien là. Et sur ce point-là, je crois

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

qu'une totale unanimité pourrait se dégager assez aisément, les mégots par terre, pardonnez-moi l'expression, c'est dégueulasse.

Ce constat étant fait. Une bête petite question me vient à l'esprit, ne faudrait-il pas envisager de placer des cendriers à l'extérieur de tout ou partie du moins des bâtiments provinciaux. Je songe notamment au Château de Jehay, ce serait tout de même dommage qu'il y ait des tas de mégots dans les graviers bordant l'entrée.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Il n'y a pas d'autres intervenants ? Le Député répond demain.

Document 11-12/RA/10 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « La Santé publique et la qualité de la Vie ».

(voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 28 de l'ordre du jour concernant le rapport d'activités relatif au secteur « La Santé publique et la Qualité de la Vie ». Nous poursuivons la discussion générale : M. BECKERS, M. GABRIEL... On prend les intervenants, c'est le dernier jour. Demain c'est les réponses.

M. BECKERS, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, chers collègues.

Avant d'en arriver aux remarques et questions que je souhaiterais émettre dans le cadre de ce rapport d'activités, je souhaiterais vous faire part de quelques réflexions quant au déroulement de cette session et plus particulièrement de celui de notre 9ème commission chargée de prendre connaissance dudit rapport.

Tout d'abord, quelle ne fut pas notre surprise lors de la réunion de Bureau du lundi 12 mars de découvrir que l'ensemble des réunions de commissions avait été entièrement chamboulée alors que nous nous étions réjoui d'avoir pu prendre connaissance dès le mois de décembre du planning prévisionnel de celles-ci.

La raison invoquée, l'agenda des Députés, n'a pas pu me convaincre totalement puisque nous avons dû enregistrer à la fois des arrivées tardives mais aussi des absences remarquées et déplorées de certains députés-rapporteurs. De plus il nous fut proposé de ne permettre l'accès aux rapports d'activités que par

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

le biais du portail des conseillers.

Heureusement après un court échange d'idées, la décision prise fut d'envoyer les rapports d'activités sous format papier aux seuls membres effectifs des commissions. Ne serait-il pas judicieux d'étendre cet envoi aux membres suppléants ainsi qu'à tout conseiller qui en ferait la demande motivée. Je peux comprendre qu'il faille faire des économies mais il faut veiller prioritairement à permettre aux conseillers provinciaux de faire correctement leur travail et dans ce contexte un support papier peut faire partie de cette démarche.

Je tiens à rappeler, afin d'éviter qu'il ne se reproduise, l'oubli d'envoyer la version papier du rapport d'activités 2011 relatif aux CPMS et PSE aux membres de la 9ème commission, oubli qui fut heureusement rapidement corrigé.

Après la réunion conjointe de la 6ème et de la 9ème commission, cette dernière s'est réunie pour examiner dans un premier temps les activités du CHS de Lierneux et je tiens à remercier Mme le Député et M. le Directeur pour les réponses apportées à nos questions.

Par contre pour aborder la suite des activités de notre commission nous dûmes déplorer un manque de communication entre le Député-rapporteur et le Directeur du service santé puisque le premier pensait que le directeur avait déjà entamé la présentation du rapport en attendant son arrivée alors que le Directeur nous invitait à patienter en attendant l'arrivée du député. Une demi-heure plus tard nous pûmes enfin poursuivre nos travaux, mais malheureusement entre temps, un certain nombre de conseillers avaient déjà quitté les lieux et la suite se déroula en très petit comité.

Une présentation très détaillée des activités s'en suivit qui ne laissa malheureusement que très peu de temps à l'échange traditionnel des questions-réponses.

Il me semble à ce propos qu'il faudrait veiller à un meilleur équilibre de ce temps de parole puisqu'il s'agit bien de permettre aux conseillers d'exercer leur mandat.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Une autre remarque, qui peut d'ailleurs être étendue à d'autres rapports d'activités est qu'il faudrait aussi veiller à ce que ces rapports fassent bien essentiellement état des actions menées en 2011 et non de ce que font les services de manière générale. Certains powerpoint furent même présentés qui faisaient état de nouvelles actions menées en 2011 alors que celles-ci n'étaient pas répertoriées dans le rapport d'activités.

J'en arrive maintenant à mes remarques et questions plus précises. L'une d'entre elles portait sur l'indice de Bradford, indice permettant d'évaluer de manière scientifique l'incidence des certificats d'absence des travailleurs sur les différents sites provinciaux et plus particulièrement l'incidence des absences de courte durée.

Les éléments statistiques 2011 étaient absents du rapport et nous furent communiqués en début de session. Le Directeur m'ayant fait remarquer que les statistiques 2011 n'étaient pas encore disponibles parce que ces statistiques doivent être retravaillées par les services pour en éliminer les éléments relevant de pathologies lourdes.

D'où ma question : les éléments qui nous ont été fournis sont-ils des éléments bruts non recorrectés ou bien tiennent-ils déjà compte des correctifs à apporter.

D'autre part, ces éléments de 2011 contredisent, me semble-t-il, la phrase que nous trouvons en bas de la page 42 du rapport, à savoir : « Il convient de souligner la diminution des absences de courte durée au sein du personnel provincial depuis l'utilisation de l'indice de Bradford ». Or que constatons-nous : en 2010, 2201 absences d'un jour mais en 2011, 2267 et de même, en 2010, 10660 absences de 2 à 5 jours alors qu'en 2011 on en relève 11166.

Je vous demande dès lors s'il est bien pertinent de maintenir cette phrase dans le rapport. Et de manière plus générale ne devrait-on pas pouvoir s'appuyer sur des statistiques de plus longue durée avant de tirer des conclusions de ce type.

Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses que vous ne manquerez pas d'apporter à ces questions.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. BECKERS. Mme Valérie BURLET. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BURLET, Conseillère provinciale (à la tribune). -Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, Chers Collègues.

D'abord, je suis déçue évidemment que M. le Député ne soit pas là pour entendre..

Mme LA PRESIDENTE. - Les autres Députés prennent note.

Mme BURLET, Conseillère provinciale (à la tribune). - Oui mais j'aurais bien voulu voir ses réactions.. je lui ai dit déjà quand il est parti..

Etre une minorité constructive, ce n'est pas évident dans toutes les commissions. Il arrive, souvent, qu'on ait l'impression de parler face au vent. Nos propositions ne sont pas entendues.

Ainsi en matière de subsides aux associations qui mènent des actions dans le domaine de la santé et de l'environnement, cela fait plusieurs années que le groupe cdH-CSP demande plus d'objectivité.

En janvier 2011, M. le Député avait laissé croire, il l'avait même écrit, qu'on pourrait prochainement trouver l'existence de ces subsides sur le site Internet de la Province et surtout qu'un règlement allait être proposé.

Un an plus tard, nous n'avons vu la concrétisation ni de l'un, ni de l'autre, ce qui laisse toute liberté au Collège de distribuer à sa guise les 190.000 euros prévus au budget.

Ainsi, cette année le tableau qui liste les bénéficiaires a été mieux relu et des inscriptions malheureuses telles que « subside annuel » ou « subside de fonctionnement » qu'on avait lu l'an dernier ont été remplacées par « soutien aux activités ».

Nous ne sommes pas opposés aux subsides récurrents lorsque ceux-ci permettent à des associations de mener de réels projets sur le long terme mais nous restons convaincus qu'accorder, sur un budget « santé », 750 € par an pour le salon du Mariage ou 5000 €

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

pour le Bel'Zik festival, par exemple, est disproportionné par rapport aux 150 ou 250 € que reçoivent des associations qui mènent de vrais projets de santé ou par rapport à celles qui ne demandent rien parce qu'elles ignorent, faute d'information, que ce genre de soutien existe.

J'entends bien Mme la Députée provinciale en charge des Affaires sociales dire que la Province doit payer pour aller dans de grands festivals faire de la prévention, c'est interpellant mais alors pour plus de transparence, tous les subsides disséminés dans les différents secteurs ne pourraient-ils pas être réunis dans un seul article budgétaire avec, comme l'a dit mon cher Chef de groupe, un règlement ad hoc.

Nous n'avons cette année pas trouvé, dans les documents mis à notre disposition, de subventions accordées pour des actions menées en environnement.

Un autre sujet que je ne vais citer que pour mémoire, car nous avons tous bien compris que le Collège refuse d'entendre qu'il serait pertinent d'évaluer la politique menée jusque maintenant, c'est celui des dépistages. Vous avez entendu notre réflexion et nos arguments. Nous avons entendu les vôtres et notamment le recours à ce comité scientifique.

Alors à défaut d'évaluation, le groupe cdH-CSP demande qu'au minimum un dialogue soit ouvert avec les médecins généralistes, en première ligne, faut-il le dire.

La pertinence de notre demande est une nouvelle fois confirmée par un article de la revue « Santé pour tous » éditée par la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce mois de mars. Il concerne les programmes de dépistage du cancer et plusieurs recommandations portent sur la communication auprès des médecins généralistes.

Un autre appel que nous lançons concerne le bus Sex'Etera. En 2011, et ça a été dit hier lors du compte-rendu de la commission, le rapport d'activités nous montre qu'il y a eu 15% de projets en moins, un taux d'occupation du bus en diminution de 12%, 18% de visiteurs en moins qu'en 2010. On nous assure qu'une réflexion est en cours pour redynamiser l'outil mais alors que le nombre de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

personnes atteintes du SIDA réaugmente de façon interpellante, le groupe cdH-CSP demande que le Collège réagisse, rapidement, et montre sa volonté de rendre sa pertinence à cet outil d'éducation.

Une précision maintenant par rapport aux expertises médicales réalisées dans le cadre des accidents du travail. Lors de la commission, j'ai fait remarquer que les chiffres mentionnés dans le rapport d'activités étaient identiques à ceux de 2010 pour les dossiers ouverts, les rendez-vous fixés et les expertises réalisées.

Une vérification devait être faite et j'ai eu le privilège d'être informée des bons chiffres pour 2011. Pourrait-on tous les recevoir, à l'instar de l'addendum déposé sur notre banc pour les certificats médicaux et l'indice de Bradford ?

Pour terminer, un regret. Votre 9^{ème} commission qui depuis des années était compétente aussi pour l'Environnement, n'en garde plus que le titre. Vous l'aurez constaté, elle s'intitule toujours « Santé publique, Environnement et Qualité de vie » mais le rapport d'activités se limite quant à lui à la Santé publique et à la qualité de vie.

L'agenda 21, le SAMI, par exemple, ont été transférés à la commission des infrastructures. Ceux d'entre nous qui suivaient le thème de l'Environnement depuis le début de la législature avec intérêt ont été surpris du changement, à ce moment, et déçu de ne pas pouvoir, sauf à multiplier les participations aux commissions, ne pas pouvoir donc pour une dernière fois participer à la réflexion au sein de la 9^{ème} commission.

Le groupe cdH-CSP a proposé une multitude d'actions en matière d'environnement. Elles n'ont pas été retenues. L'une d'entre elles était relative à la récolte de déchets le long des routes. Idée qui, bien médiatisée, aurait pu participer à l'amélioration de la notoriété de la Province. Action de marketing qu'a bien compris une chaîne de grandes surfaces qui vient de mener une action similaire avec succès. On peut discuter de l'incitant financier ajouté à une action citoyenne ou de l'absence de concertation avec les communes, certes, mais en attendant, la sensibilisation a eu lieu, le résultat est visible et on a parlé des initiateurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Le fait que nos propositions n'aient pas été retenues, c'est déjà dommage en soit mais on se serait consolé si au moins les projets entamés par la majorité avaient abouti. Nous pensons à l'agenda 21 ou aux parkings de covoiturage, par exemple. Annoncés avec beaucoup d'ambition, ils avancent au rythme d'un escargot, et encore, on se demande ce qui en sortira. Gageons que le transfert vers une autre commission booste leur concrétisation ? On n'a plus que ça à souhaiter !

Voilà, j'ose espérer que mes propos d'aujourd'hui ne se dissiperont pas dans le vent et je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère. J'invite à présent Mme Valérie JADOT.

Mme JADOT, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Simplement et je ne voudrais pas répondre à la place de M. PIRE en charge de la Santé mais simplement pour signaler que les statistiques de 2011 qui n'étaient pas connues à l'époque n'auraient pas pu faire... poser jugement, ni diagnostic par rapport à ce qu'il en était et encore moins une explication par rapport à ces données puisqu'à l'époque, elles n'étaient pas connue.

Nous les avons reçues sur nos bancs la semaine dernière et donc il était extrêmement difficile au Député de pouvoir les expliquer.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. GABRIEL. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GABRIEL Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, MM. les Députées, Chers Collègues, je ne vais pas m'étendre sur les problèmes de la Commission. Je crois qu'il revient au rapporteur s'il y a des problèmes en commission, de nous en informer et non un Conseiller d'interpréter à sa façon ce qui se passe en Commission.

Chacun sait que les réformes de la Province ont eu lieu et que les attributions concernant les structures hospitalières nous ont été retirées. Je rappellerai également que nous avons deux établissements dans le sud de la Province de Liège, Borgoumont et

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012

Lierneux.

Tout d'abord Borgoumont il y a quelques années nous a été retiré et nous avons remis ça avec l'hôpital PELZER. Ici, il faut savoir qu'au Conseil nous avons tous voté à l'unanimité cette décision, pas avec des abstentions mais chacun avait voté oui et moi aussi.

Mais au vu de ce qui s'est passé, il faut savoir que tout d'abord l'hôpital PELZER a vendu l'ensemble du patrimoine qu'il y avait autour de l'hôpital, c'est-à-dire les forêts et les bâtiments afin de diminuer ses emprunts.

Deuxièmement a transféré tous les services qui étaient rentables à Borgoumont vers Verviers, y compris les lits mais aussi le personnel et après quand les bâtiments étaient disponibles, on y a mis une centaine de réfugiés politiques.

Il faut savoir que ce n'était certainement pas le vœu de la majorité de la population donc c'est pour cela que nous serons particulièrement attentifs à ce que nous ferons à Lierneux.

Notre député nous avait dit que pour fin mars, nous aurions plus ou moins les résultats des négociations, je crois qu'il n'y a pas d'urgence en la matière mais ce qui est important naturellement, c'est le contenu.

Donc ma question est simplement de savoir, dans les négociations qui ont cours actuellement, est-ce qu'il est bien précisé que les services et le personnel restera sur place dans la continuité de Borgoumont.

Mme LA PRESIDENTE. -Merci M. le Conseiller provincial. Réponse demain.

Document 11-12/RA/12 : Rapport d'activités relatif au secteur « le Tourisme ».

(voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE. - Point 29 de l'ordre du jour. Le dossier a été ouvert hier. Mme WATHELET et M. LUX sont intervenus. Y-a-t-il d'autres intervenants ? Non. M. le Député vous répondez demain ?

Point reste donc ouvert.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2012**VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27mars 2012, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à17h15.